

Août 2015

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Août 2015
La loi est promulguée



LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

*Mode d'emploi de la loi
et des actions qui l'accompagnent*







Le 20 août 2015 à Le Châtelard-en-Savoie

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte porte une grande ambition : faire de la France, dans la perspective du Sommet de Paris sur le climat, un pays exemplaire en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, de diversification de son modèle énergétique et de montée en puissance des énergies renouvelables.

Parce que nous accueillons la COP 21, nous devons pouvoir dire aux autres pays développés et aux nouvelles puissances émergentes : « Vous aussi, vous pouvez le faire ».

Cette loi est une chance pour la négociation climatique et une chance pour la France. Elle fixe des objectifs et met en place des outils opérationnels que nous pouvons partager avec les territoires, avec les entreprises, avec les chercheurs, avec les citoyens et avec tous ceux qui se mobilisent depuis longtemps pour la cause climatique.

« Il y a un autre monde, disait Paul Eluard, mais il est dans celui-ci. »

Les volontés sont là, les talents sont là, les solutions sont là pour faire naître, dès aujourd'hui, ce nouveau monde.

François HOLLANDE
Président de la République

SOMMAIRE

7

Définir des objectifs **communs**

8

Rénover les **bâtiments**

11

Développer les **transports propres**

14

Lutter contre les gaspillages et promouvoir **l'économie circulaire**

17

Favoriser les **énergies renouvelables**

20

Renforcer la **sûreté nucléaire** et l'information des citoyens

22

Simplifier et clarifier **les procédures**

24

Agir **ensemble**

26

Financer et **accompagner**



8

11



14

17



20

22





La loi de transition énergétique pour la croissance verte et les plans d'action qui l'accompagnent permettent à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique tout en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Ces outils sont à la disposition des citoyens, des entreprises et des territoires pour agir concrètement.

Pour donner du pouvoir d'achat aux ménages en réduisant les factures d'énergie.

Pour mieux protéger la planète et la santé publique.

Pour saisir pleinement les chances d'une croissance verte riche de compétitivité pour nos industries existantes et nos filières d'avenir, d'emplois non délocalisables et de qualité de vie.

De nombreuses réalisations préfigurent déjà, sur le terrain, ce qui va devenir possible à plus grande échelle ; elles inspirent directement les simplifications et les accompagnements prévus par le texte de loi.

Le mouvement est lancé.

C'est en l'amplifiant et en l'approfondissant que nous pourrions tirer pleinement parti de ces deux gisements majeurs d'activités et d'emplois nouveaux que sont :

- **les économies d'énergie**, en particulier en aidant massivement la rénovation des logements et l'accès aux transports propres ;
- **l'essor des énergies renouvelables terrestres et maritimes** dont notre pays est très bien pourvu dans l'hexagone et dans les outre-mer, sources de performances technologiques et économiques.

Nous avons tous les atouts pour réussir cette transition énergétique et pour devenir une puissance écologique de premier plan : la capacité d'initiative des Français, la motivation des élus des territoires, l'excellence de nos chercheurs, l'inventivité et les compétences de nos entreprises grandes et petites.

Gaspiller moins, créer plus de richesses, d'emplois durables et de bien-être, pour aujourd'hui et pour demain : la loi pour la croissance verte va donner à chacune et à chacun des moyens facilement accessibles d'y participer et d'en bénéficier.

Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Réussir la transition énergétique

PRÉPARER L'APRÈS-PÉTROLE

La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui diminuent. La transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

S'ENGAGER POUR LA CROISSANCE VERTE

La loi de transition énergétique va favoriser une croissance économique durable et la création d'emplois pérennes et non délocalisables :

- elle va permettre la création de 100 000 emplois à court terme (dont 75 000 dans le secteur de la rénovation énergétique et près de 30 000 dans le secteur des énergies renouvelables) et de plus de 200 000 emplois à l'horizon 2030 ;
- le PIB devrait profiter des efforts réalisés à hauteur de 0,8 % en 2020 et 1,5 % en 2030.

D es actions déjà engagées

Pour accélérer la transition énergétique dans les territoires et mobiliser tous les acteurs (entreprises, citoyens, collectivités), plusieurs appels à projets ont été lancés pour engager sans attendre des actions concrètes :

- **500 territoires à énergie positive pour la croissance verte** : il s'agit de territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs. Début 2015, 212 territoires ont été labellisés.

- **1500 projets de méthanisation en 3 ans** : l'appel à projet lancé en septembre 2014 vise à identifier les porteurs de projet pour mieux les accompagner dans leurs démarches.

- **Les territoires zéro déchet, zéro gaspillage** pour accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire. 58 territoires ont été lauréats fin 2014 et un nouvel appel à projet a été annoncé en juin 2015.



pour la croissance verte

1 | OBJECTIFS

Définir les objectifs communs
Renforcer l'indépendance énergétique de la France
Lutter contre le changement climatique.

Objectifs

- Donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, en donnant des objectifs à moyen et long termes.



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50 % en 2050** par rapport à 2012



-50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025

PRIX DU CARBONE

Le Gouvernement se fixe pour objectif d'atteindre une valeur de la tonne carbone de 56 € en 2020 et de 100 € en 2030, pour la composante carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures sur la consommation des produits énergétiques (TICPE). Ceci permettra d'orienter les investissements sur les moyen et long termes et les comportements en vue de réduire les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

2 | BÂTIMENT

Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie
Faire baisser les factures
Créer des emplois



Le secteur du bâtiment représentait 44 % de la consommation énergétique de la France en 2012. Il est le plus important consommateur d'énergie et constitue un gisement majeur d'efficacité énergétique. 123 millions de tonnes de CO₂ sont émises par an par le bâtiment.

Objectifs

- Accélérer la rénovation énergétique des logements : objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an, avec une priorité au traitement de la précarité énergétique.
- Renforcer les performances énergétiques des nouvelles constructions : tous les bâtiments seront au standard bâtiment basse consommation (BBC) en 2050.
- Créer des emplois : 75 000 emplois seront créés grâce aux travaux engagés.



PARTICULIERS

AIDES AU FINANCEMENT DES TRAVAUX

Création d'un cadre opérationnel pour le tiers financement par des sociétés publiques. Il permet l'avance des fonds aux particuliers souhaitant engager des travaux.

CRÉATION D'UN CARNET DE SUIVI ET D'ENTRETIEN DU LOGEMENT

La création de ce carnet numérique du logement permet d'en améliorer la connaissance et de favoriser la réalisation de travaux de performance énergétique.

AIDES POUR LES MÉNAGES MODESTES

La création d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique permet d'aider au financement des travaux dans les logements.

GÉNÉRALISATION DE L'INFORMATION FOURNIE AUX CONSOMMATEURS

Le déploiement des compteurs intelligents de gaz (Gazpar) et d'électricité (Linky) permet de mieux informer les usagers sur leurs consommations.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) permet un remboursement de 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique, dans la limite de 8000 € pour une personne seule et 16000 € pour un couple.

ÉCOPRÊT À TAUX ZÉRO

Il permet aux propriétaires de bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 30000 € pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

PLATES-FORMES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Elles accompagnent les particuliers dans leurs travaux de rénovation.

N° Azur Eco Rénov : 0810 140 240



COLLECTIVITÉS

LEVER LES FREINS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le maire peut accorder des dérogations aux règles d'urbanisme qui feraient obstacle aux travaux d'isolation des bâtiments.

PLATES-FORMES TERRITORIALES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Ces plates-formes de la rénovation énergétique donnent aux consommateurs des conseils et des informations sur les financements et sur les artisans certifiés, mais aussi sur la façon de procéder à des audits énergétiques et les travaux à faire.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Elles seront exemplaires sur le plan énergétique et environnemental et, chaque fois que possible, à énergie positive ou à haute performance environnementale.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

- Depuis le 1^{er} août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 5 milliards d'euros, est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

BÂTIMENT

Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie

Faire baisser les factures

Créer des emplois

URBANISME

Les documents d'urbanisme peuvent désormais imposer que les nouvelles constructions soient à un standard plus exigeant que la réglementation, pour intégrer notamment des énergies renouvelables.



ENTREPRISES

SECTEUR DU BÂTIMENT STIMULÉ PAR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Des règles d'urbanisme sont simplifiées pour lever les freins à l'isolation des bâtiments et 75 000 emplois seront créés grâce aux travaux engagés avec les aides de l'État.



ACTIONS TRANSVERSES

PROMOTION DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE

La loi prévoit un déploiement des bâtiments à énergie positive, qui produisent davantage d'énergie qu'ils n'en consomment, et des bâtiments à haute performance environnementale.

RÉNOVATIONS LOURDES

Profiter de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, extension de surface), pour améliorer significativement la performance énergétique de tous les bâtiments.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

APPEL À PROJETS TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Plus de 500 territoires ont répondu à l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte, lancé en septembre 2014. Au total, 212 collectivités ont été désignées lauréates et peuvent bénéficier d'une aide financière de 500 000 €. Cette aide permet de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie dans le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne. Environ 200 autres collectivités sont accompagnées pour construire leur projet, ce qui leur permettra d'être à leur tour désignées lauréates.

3 TRANSPORTS PROPRES

Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français



Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27 % des émissions totales en 2011. Le transport routier est un contributeur important de la pollution de l'air, car il représente 15 % des émissions nationales de particules et 56 % des émissions d'oxydes d'azote.

Objectifs

- Renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air.
- Réduire la dépendance aux hydrocarbures.
- Accélérer le remplacement du parc de voitures, camions, autocars et autobus par des véhicules à faibles émissions.
- Disposer de 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques en 2030.

TRANSPORTS PROPRES

Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français



PARTICULIERS

FRAIS DE DÉPLACEMENT

L'employeur participe aux frais de déplacement de ses salariés en vélo ou en vélo électrique entre le domicile et le lieu de travail.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

PRIME À LA CONVERSION

Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique a été pérennisé et majoré depuis le 1^{er} avril 2015, lorsqu'il s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule polluant. Le bonus total peut atteindre 10 000 euros.

AIDE À L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

Depuis septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015, l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques par les particuliers bénéficie d'un crédit d'impôt à hauteur de 30%.



COLLECTIVITÉS

FLOTTE DE VÉHICULES

L'État et ses établissements publics doivent respecter une part minimale de 50 % de véhicules à faibles émissions de CO₂ et de polluants de l'air, tels que des véhicules électriques. Les collectivités locales s'engagent de leur côté à hauteur de 20 %. Tous les nouveaux bus et autocars qui seront acquis à partir de 2025 pour les services publics de transport devront être à faibles émissions.

PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Les territoires ruraux peuvent se doter d'outils de concertation et de planification des déplacements adaptés aux spécificités de l'espace rural.

ZONE À CIRCULATION RESTREINTE

Des mesures de restriction de la circulation peuvent être mises en œuvre dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

AIDES AU FINANCEMENT DE PROJETS

Depuis le 1^{er} août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts de 5 milliards d'euros est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

APPEL À PROJETS VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS

L'appel à projets lancé en juin 2015 permettra de faire émerger des villes laboratoires volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air sur leur territoire, dans un délai de 5 ans.



ENTREPRISES

PLANS DE MOBILITÉ

Ils peuvent être obligatoires dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air. Leur contenu et leur mode d'élaboration sont harmonisés pour favoriser des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

LOCATION DE VOITURES ET TAXIS

Les loueurs de voitures, les exploitants de taxis et de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) devront acquérir 10% de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur flotte.



ACTIONS TRANSVERSES

7 MILLIONS DE POINTS DE CHARGE

- Mi 2015, 10 000 points de charge ouverts au public sont fonctionnels.
- Les nouveaux espaces de stationnement seront équipés. Les travaux dans les parkings des bâtiments existants devront être mis à profit pour installer des bornes. Les espaces de stationnement des zones commerciales existantes doivent également être équipés.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La France se fixe l'objectif que 10% de l'énergie consommée dans tous les modes de transport provienne de sources renouvelables en 2020 et 15% en 2030.

NOUVEAUX USAGES DE LA ROUTE

En complément de la politique de développement des transports en commun, la loi donne des nouveaux outils pour développer les nouveaux usages de la route et les véhicules propres : différenciation dans les abonnements proposés par les concessionnaires d'autoroutes, voies réservées aux bus, taxis, auto-partage, covoiturage.

4 | ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage



Le système linéaire de notre économie – extraire, fabriquer, consommer, jeter – a atteint ses limites.

Objectifs

- ▶ Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières.
- ▶ La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.
- ▶ Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025.
- ▶ La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
- ▶ La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire :
de la conception des produits à leur recyclage



PARTICULIERS

FIN DES SACS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

- Interdiction à partir du 1^{er} janvier 2016 de la distribution de sacs plastique à usage unique à la caisse.
- Interdiction à partir du 1^{er} janvier 2017 au rayon fruits et légumes.
- Interdiction de la distribution d'ustensiles jetables de cuisine en 2020.

HARMONISATION DU TRI DES DÉCHETS

Harmonisation progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales et des couleurs des poubelles d'ici 2025 pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens.



COLLECTIVITÉS

TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

- Tri à la source des déchets alimentaires : les collectivités doivent généraliser le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers d'ici 2025, pour les utiliser comme nouvelles ressources, par exemple du compost pour les particuliers.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective, dont les cantines scolaires, gérés par l'État et les collectivités territoriales.

PAPIER RECYCLÉ

- Exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement de papier : à hauteur de 25 % de papier recyclé à partir du 1^{er} janvier 2017 et 40 % minimum à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Obligation, pour les entreprises et les administrations de trier séparément leurs déchets, dont les papiers de bureaux.

APPEL À PROJETS ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE



Le premier appel à projets Territoires zéro déchet, zéro gaspillage a abouti à l'identification, fin 2014, de 58 territoires lauréats qui vont mettre en place de manière pionnière les actions préconisées par la loi, dans une démarche participative et volontaire. Un nouvel appel à projets a été lancé, qui aboutira à la désignation de nouveaux lauréats à l'été 2015.



ENTREPRISES

DÉCHETS DU BTP

Créer un réseau de déchetteries professionnelles du BTP d'ici le 1^{er} janvier 2017, en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité) à destination des professionnels du BTP.



ACTIONS TRANSVERSES

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

Renforcer le principe de proximité pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production. L'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie.

AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS

- Interdire la discrimination à l'encontre des matériaux issus de déchets valorisés, comme les plastiques recyclés dans des emballages ou les matériaux recyclés issus de bâtiments déconstruits.
- Favoriser la production d'énergie issue de la valorisation des déchets lorsqu'ils ne sont pas recyclables (réseaux de chaleur urbains, etc.) ainsi qu'une meilleure utilisation des déchets de bois.
- Rendre obligatoire la proposition de pièces détachées issues de l'économie circulaire par les réparateurs de voitures.

AMÉLIORER LA CONCEPTION DES PRODUITS POUR AUGMENTER LEUR DURÉE DE VIE

L'amélioration de la conception des produits permet de réduire leur impact environnemental et d'augmenter leur durée de vie. Pour cela, l'obsolescence programmée, c'est-à-dire le fait de concevoir délibérément un produit pour que sa durée de vie soit réduite, devient un délit qui sera pénalisé.

5 ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires



La France bénéficie, dans l'hexagone et outre-mer, d'atouts considérables pour devenir un grand producteur d'énergies renouvelables. En 2012, 14 % de l'énergie que nous avons consommée était d'origine renouvelable. L'objectif est de 23 % en 2020 et 32 % en 2030.

Objectifs

- Multiplier par plus de deux la part des énergies renouvelables dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans.
- Favoriser une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le système électrique grâce à de nouvelles modalités de soutien.

Porter à **32%** la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030



PARTICULIERS

PARTICIPATION AUX PROJETS

La participation des habitants au capital des sociétés de projets pour les énergies renouvelables locales est favorisée.



COLLECTIVITÉS

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Les outre-mer sont mieux associés dans la définition des appels d'offres sur leur territoire.

PARTICIPATION AUX PROJETS

Les communes et leurs intercommunalités peuvent participer au capital d'une société anonyme dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

- Depuis le 1^{er} août 2014, le fonds d'épargne de 5 milliards d'euros de la Caisse des dépôts est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.
- L'appel à projets 1 500 méthaniseurs en 3 ans est lancé. Il permet notamment de produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles.



ENTREPRISES

FILIÈRES D'EXCELLENCE

Les appels d'offre pour les installations photovoltaïques sont élargis et améliorés afin d'assurer un déploiement régulier et soutenable des énergies renouvelables.

AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES MATURES

Un nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables électriques est créé (pour l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, etc.). L'électricité sera vendue directement sur le marché tout en bénéficiant d'une prime complémentaire.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies
et valoriser les ressources de nos territoires



ACTIONS TRANSVERSES

CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

La gestion des centrales hydroélectriques est modernisée :

- les contrats de concession peuvent être regroupés à l'échelle des grandes vallées pour optimiser l'exploitation ;
- des sociétés d'économie mixte hydroélectriques peuvent être créées afin de mieux associer les collectivités territoriales à la gestion des différents usages de l'eau et pour renforcer la transparence et le contrôle du parc hydroélectrique français tout en associant des entreprises.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

La loi prévoit de généraliser à toute la France l'expérimentation du permis unique pour les éoliennes, les méthaniseurs et les installations soumises à la loi sur l'eau (dont les barrages). Des nouvelles mesures de simplification permettent de réduire les coûts de démarches et d'études préalables et de limiter les délais de recours pour les énergies renouvelables en mer.

DES ACTIONS IMMÉDIATES

- Le soutien renforcé au fonds chaleur permet de soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique...)
- L'appel à manifestation d'intérêt Dynamic bois, lancé en mars, permet d'accompagner la mobilisation de la ressource bois, en lien avec le fonds chaleur.
- Plusieurs appels d'offres ont été lancés pour soutenir le solaire photovoltaïque : installations de moyenne puissance, installations solaires de grande taille situées dans les DOM et en Corse.
- Deux appels d'offres ont été annoncés pour fin 2015 : production d'électricité à partir de biomasse et développement d'installations hydroélectriques de petite taille.
- Deux appels à manifestation d'intérêt ont été lancés en août 2015 dans le cadre du programme d'investissement d'avenir pour développer les énergies marine et fluviale (éolien flottant, hydrolienne fluviale).

6 | ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens



*La loi franchit une étape supplémentaire en matière de transparence et d'information des citoyens sur la sûreté nucléaire. Elle crée les conditions d'un démantèlement et d'un stockage des déchets qui soient performants et exigeants pour la protection de l'environnement.
La capacité de production d'électricité d'origine nucléaire en France est plafonnée par la loi à 63,2 GW, soit la production actuelle.*

Objectifs

- Clarifier les responsabilités de l'exploitant au regard des principes de sûreté.
- Renforcer le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

L'objectif est de ramener la part du nucléaire de la production d'électricité à **50 %** à l'horizon 2025



PARTICULIERS

INFORMATION ET TRANSPARENCE

Les citoyens qui vivent à proximité des installations nucléaires seront régulièrement informés sur la nature des risques, les mesures de prévention et de sécurité.

Pour les installations situées près des frontières, la composition des commissions locales d'information (CLI) est élargie à des représentants vivant dans les pays voisins.

La CLI peut demander à l'exploitant d'organiser des visites de terrain de l'installation à destination des riverains.

Les CLI des installations nucléaires seront consultées en cas de modification de leur plan particulier d'intervention (PPI) qui organise les mesures d'urgence en cas d'accident.



ENTREPRISES

ENCADREMENT DU RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE

Un encadrement du recours de la sous-traitance est prévu pour certaines activités importantes pour la sûreté.



ACTIONS TRANSVERSES

CONTRÔLE ET SANCTION

Renforcement des moyens de contrôle et des pouvoirs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Elle sera dotée de pouvoirs de contrôle et de sanction plus gradués (amendes administratives, astreintes journalières, possibilité de procéder à des saisies...).

DURÉE DE VIE DES CENTRALES NUCLÉAIRES

- Création d'un cadre réglementaire renforcé pour la poursuite de l'exploitation des installations nucléaires au-delà de 40 ans.
- Remise à plat de l'encadrement des mises à l'arrêt définitif des installations : le démantèlement des installations au plus vite après leur arrêt est privilégié.

7 SIMPLIFICATION

Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité



Pour accélérer le déploiement de toutes les énergies renouvelables et les raccorder au réseau de transport et de distribution national, il est nécessaire d'ajuster le droit en vigueur.

Objectifs

- Lever les freins réglementaires.
- Faciliter le développement des énergies renouvelables.
- Lutter contre la précarité énergétique.



PARTICULIERS

GARANTIR LES MEILLEURS PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

Garantir les meilleurs prix aux consommateurs grâce à la mise en place d'un nouveau mode de calcul des tarifs réglementés de vente d'électricité.

CHÈQUE ÉNERGIE

Création d'un chèque énergie pour aider les ménages disposant de revenus modestes à payer leur facture. Il sera mis en place en 2016, avec une phase expérimentale avant la généralisation d'ici début 2018.



COLLECTIVITÉS

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Renforcer l'association des collectivités territoriales en matière d'investissements dans les réseaux de distribution d'électricité en créant un comité du système de distribution publique d'électricité.

OUTRE-MER

Renforcer le rôle des collectivités d'outre-mer dans la gouvernance de la transition énergétique et le devenir des territoires d'excellence environnementale.



ENTREPRISES

SIMPLIFICATION

Généralisation à toute la France de l'expérimentation du permis unique pour les éoliennes, les méthaniseurs et les installations soumises à la loi sur l'eau, dont les barrages (cf. p.19).

COMPÉTITIVITÉ

Les entreprises utilisant beaucoup d'électricité ont une consommation stable et prévisible tout au long de l'année. Elles contribuent à la régulation du système électrique, car elles peuvent absorber les fluctuations de l'offre et de la demande d'électricité. Ces avantages sont pris en compte grâce à une modulation de la part du tarif liée au transport et à la distribution de l'électricité. Par ailleurs, ces entreprises sont incitées à réduire leur consommation.



ACTIONS TRANSVERSES

PROCÉDURES ET DÉLAIS

La loi prévoit plusieurs procédures de clarification et de simplification : limitation des délais de recours, clarification des responsabilités des opérateurs, facilitation des raccordements en zone littorale.

SIMPLIFICATIONS

Autoriser, sous conditions strictes, l'implantation d'éoliennes dans les communes soumises à la loi littorale.

8 | AGIR ENSEMBLE

DONNER AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES, AUX TERRITOIRES
ET À L'ÉTAT LE POUVOIR D'AGIR ENSEMBLE



Pour permettre une définition partagée des politiques et objectifs, la loi rénove profondément les outils de gouvernance nationale et territoriale. Les moyens d'actions des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés.

Objectifs

- Planifier la transition énergétique en associant tous les acteurs.

UN CADRE STRATÉGIQUE NATIONAL

LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) définit les grandes lignes des politiques transversales et sectorielles permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les moyen et long termes (-40% en 2030). Elle sera composée d'un document de stratégie et de budgets carbone qui fixeront, par périodes de 5 ans, les limites d'émissions de gaz à effet de serre de la France. La première SNBC et les premiers budgets carbone portent sur la période 2015-2025.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) définit les conditions dans lesquelles les grands objectifs énergétiques de la loi de transition énergétique pour la croissance verte seront atteints. Les premières PPE (pour la métropole continentale et les zones non interconnectées) porteront jusqu'en 2023 sur toutes les énergies (électricité, gaz et chaleur) dans toutes leurs dimensions : amélioration de l'efficacité énergétique et économies d'énergie, soutien à l'exploitation des énergies renouvelables, sécurité d'approvisionnement réseaux. Elles seront établies ensuite pour deux périodes successives de 5 ans.

LE PLAN NATIONAL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

Un plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) sera arrêté au plus tard le 31 décembre 2015. Il s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'air, en prenant en compte ses enjeux sanitaires et économiques. Ce plan est réévalué tous les 5 ans et si nécessaire révisé.

UN CADRE POUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE

- Le schéma régional climat air énergie est complété par un plan régional d'efficacité énergétique.
- Les plans climat énergie territoriaux (PCET) sont réalisés uniquement au niveau intercommunal, avec un objectif de couvrir tout le territoire. Ils intègrent désormais la composante qualité de l'air et deviennent des plans climat air énergie territoriaux (PCAET).
- Un réseau de plates-formes de rénovation énergétique est mis en place, prioritairement au niveau intercommunal.

DES OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Affirmation de la compétence intercommunale pour la distribution de chaleur, élaboration d'un schéma de développement de la distribution de chaleur d'ici 2018.
- Création d'un droit d'accès à l'information utile pour les actions de transition énergétique, qui sera fournie par les gestionnaires de réseaux de transport et distribution de gaz et électricité.
- Participation facilitée aux projets de développement d'énergies renouvelables.

FINANCER ET ACCOMPAGNER

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Des moyens financiers importants ont été dégagés pour les plans d'actions accompagnant la loi.



PARTICULIERS

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis le 1^{er} septembre 2014, en faisant appel à un professionnel qualifié garant de l'environnement (RGE), chacun peut s'engager facilement dans les travaux de rénovation grâce au crédit d'impôt pour la transition énergétique :

- il est accessible à tous : propriétaires occupants et locataires. Il permet de se voir rembourser 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique ;
- il est applicable dès la 1^{re} opération : installation de compteurs individuels, isolation des murs, des combles.

RELANCE DE L'ÉCOPRÊT À TAUX ZÉRO

L'objectif est d'atteindre 100 000 prêts et d'entraîner 2 milliards d'euros de travaux par an :

- il est accessible à tous les propriétaires ;
- il s'applique en faisant appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu garant de l'environnement) ;
- il peut atteindre 30 000 €.



COLLECTIVITÉS

FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AU FONDS DE 5 MILLIARDS D'EUROS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts qui accompagne les projets structurants du secteur public local est augmenté de 5 milliards d'euros. Les prêts servent notamment à financer les initiatives dans les territoires : rénovation énergétique et bâtiments à énergie positive, transports propres, énergies renouvelables.



ENTREPRISES

FINANCEMENTS DE LONG TERME

Ils sont déjà prévus pour les grands groupes dans le but d'accompagner le développement des obligations vertes. La nouveauté, c'est de permettre le financement des petits et moyens projets qui vont se développer sur les territoires.

DOUBLER LE VOLUME DE PRÊTS DE BPI FRANCE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

BPI France accorde des prêts pour financer les investissements de sociétés produisant des énergies renouvelables. Le montant des prêts sera doublé d'ici 2017 pour atteindre 800 millions d'euros par an.



ACTIONS TRANSVERSES

FONDS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le fonds de financement de la transition énergétique, doté d'1,5 milliard d'euros et porté par la Caisse des dépôts, renforce les dispositifs existants (fonds chaleur par exemple) et accompagne les nouveaux projets, en particulier ceux des territoires à énergie positive pour la croissance verte et des territoires zéro déchet zéro gaspillage.

100 000 emplois

dans la croissance verte, dans le bâtiment
et les nouvelles énergies

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Chef de projet éditorial : MEDDE-MLETR/M. Lambert • Secrétaire de rédaction : MEDDE-MLETR/I. Flégo • Conception et réalisation graphique : MEDDE-MLETR/A. Desdouts

Crédits photos : MEDDE-MLETR/A. Bouissou, MEDDE-MLETR/L. Mignaux, Fotolia • Réf. : DICOM-CAB/PLA/14123-6- Août 2015

Impression : MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL - Brochure imprimée sur du papier certifié écolabel européen.



Agissons ensemble pour la transition énergétique sur le site **vo**tre**Energie**PourLaFrance.fr !

- > Partagez vos idées
- > Découvrez tous les jours une initiative près de chez vous 1 jour 1 action
- > Affichez votre mobilisation pour le climat en partageant #1planète



**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
EST EN MARCHE
DANS VOTRE RÉGION**

**Découvrez
les initiatives !**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

f France Ecologie Energie #VotreEnergie

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

